



# Conseil d'établissement

PROCÈS-VERBAL de la réunion tenue à la cafétéria nord  
le 7 juin 2022 à 19 h

Présences : les personnes identifiées par un «✓» étaient présentes à la rencontre

✓ Jonathan Gauthier, parent	A Chantal Caissé, enseignante
✓ Mélanie Gingras, parent	✓ Émilie Dubé, enseignante
✓ Ahmed Khemmar, parent	✓ Hassen Fajraoui, enseignant
✓ Stéphane Laporte, parent	✓ Yvan Guitard, enseignant
✓ Yannick LaRue, parent	✓ Lucie Maillette, enseignante
✓ Martin Manningham, parent	A Martin Maisonneuve, enseignant
✓ Caroline Roy, parent	✓ Éric Barrette, directeur
A Jean-Philippe Serafini, parent	✓ Lyne Brunelle, secrétaire
	A Marie-Eve Coderre, professionnel
✓ Amélie Gagnon, public	✓ Mélanie Goyer, soutien
✓ Julie Laferrière, public	A Nadine Labrecque, communauté
✓ Jean Robitaille, directeur suppléant	✓ Zoé Gravel, étudiante
✓ Jonathan Gaudet, directeur du SOS	✓ Marylou Thifault, étudiante

## 1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences

Ouverture de l'assemblée à 19 h 05. Le président souhaite la bienvenue à tous.

## 2. Présences et vérification du quorum

Madame Brunelle prend les présences. Messieurs Jean-Philippe Serafini et Martin Maisonneuve de même que mesdames Chantal Caissé et Marie-Eve Coderre sont absents. Le quorum est respecté.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il a été demandé que le sujet 8.1 *Nouvelle école de Terrebonne* soit présenté après les questions du public.

20220607-01 Il est proposé par monsieur Jonathan Gauthier et appuyé par madame Émilie Dubé d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

## 4. Adoption et suivi du procès-verbal du 9 mai 2022

20220607-02 Il est proposé par monsieur Martin Manningham et appuyé par madame Mélanie Goyer d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 comme déposé.

Adopté à l'unanimité.



## 5. Questions du public

Monsieur Barrette explique aux membres du public que la durée maximale de ce sujet est de vingt minutes et que chaque personne a un droit de parole de trois minutes. Il ajoute que les membres du public ne peuvent poser des questions qui sont en lien direct avec leur enfant, mais des questions d'ordre général sont autorisées. Si tel est le cas, ils sont invités à communiquer directement avec la direction adjointe.

Madame Amelie Gagnon, mère d'un élève de l'école inscrit au PEI, demande si les voyages et activités reprendront avec la fin de la pandémie et si les sorties qui n'ont pas eu lieu seront remboursées.

Le directeur répond que les sorties seront créditées à l'état de compte. En ce qui concerne les voyages, le CSSDA a créé un comité pour revoir les règles entourant les voyages scolaires.

Par la suite, madame Laferrière, mère de Marylou Thifault, est présente puisqu'elle veut en apprendre davantage sur la cohabitation entre l'école L'Impact et Armand-Corbeil.

Monsieur Barrette explique que dès 2017, le conseil d'établissement a signifié à la direction générale ses préoccupations quant à l'arrivée de l'Impact et la gestion des deux écoles sous un même toit avec deux CE et deux directions distinctes. Cette année, le conseil d'établissement a demandé une rencontre avec la direction générale pour connaître la position du CSSDA quant à cette future cohabitation. Monsieur Barrette aura une rencontre vendredi prochain à ce sujet.

La discussion se poursuit avec le sujet 8.1 *Nouvelle école à Terrebonne* afin de permettre aux invités, messieurs Robitaille et Gaudet, de quitter après leur présentation.

## 6. Sujets pour adoption

### 6.1 Frais chargés aux parents

Monsieur Barrette présente le document *Frais chargés aux parents 2022-2023* qui englobe les sorties et autres effets scolaires propres aux programmes. Il spécifie que le frais pour le carnet scolaire et la surveillance de diner ont été approuvés lors de la dernière séance du conseil d'établissement.

Le frais pour le cahier *Agile* est une plateforme d'entraînement numérique utilisée au football. La sortie au théâtre, qui était normalement chargée aux parents, ne l'est plus puisqu'elle est payée par le programme Culture à l'École.

Pour les élèves du parcours régulier, l'école utilisera les fonds de la mesure *École inspirante* afin de leur faire vivre des choses.

20220607-03

Madame Caroline Roy propose l'approbation des frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2022-2023 comme présentés. Elle est appuyée par madame Émilie Dubé.  
Adopté à l'unanimité.



## **6.2 Imprimerie et cahiers d'exercices maison**

Monsieur Barrette explique qu'en 2021-2022, le budget d'imprimerie était déficitaire de 40 000 \$.

L'an passé, nous avons rencontré tous les enseignants afin d'établir le nombre de feuilles imprimées qui seront remises aux élèves en complément au cahier d'exercices maison ou du cahier d'exercices d'un éditeur.

Madame Roy demande si les parents auront un portrait global des frais. Monsieur Barrette répond que nous ne pouvons pas fournir le coût des cahiers d'exercices de maison d'édition puisque le prix peut varier d'une librairie à l'autre. Les autres frais chargés aux parents apparaissent à l'état de compte.

20220607-04 Monsieur Hassen Fajraoui propose d'adopter les listes des frais d'imprimerie et cahier maison 2022-2023, telles que présentées. Il est appuyé par madame Émilie Dubé.

Adopté à l'unanimité.

## **6.3 Fournitures scolaires**

Monsieur Barrette présente les listes des fournitures scolaires 2022-2023. Cette année, nous avons bâti la liste par niveau, en précisant les particularités par programme avec les cours à options.

Une note a été mise en bas de page pour informer les parents que du matériel usagé peut être utilisé.

En 2022-2023, l'élève devra fournir son cadenas. Auparavant, il était possible de charger le cadenas, mais ce ne l'est plus. Les cadenas usagés que l'école avait acquis au fil des ans seront vendus à rabais. En adaptation scolaire et en soutien langagier, les élèves pourront utiliser les anciens cadenas.

20220607-05 Il est proposé par monsieur Ahmed Khemmar d'approuver les listes des fournitures scolaires 2022-2023 comme déposées. Il est appuyé par madame Zoé Gravel.

Adopté à l'unanimité.

## **6.4 Fonds à destination spéciale**

Monsieur Barrette explique qu'il n'y a eu peu de mouvement dans le fonds à destination spéciale, si ce n'est que des montants prélevés dans le projet COMMUN pour l'émulation des élèves.

20220607-06 Il est proposé par monsieur Hassen Fajraoui d'approuver le rapport à destination spécial comme présenté. Il est appuyé par monsieur Martin Manningham.

Adopté à l'unanimité.



## **6.5 Dons pour Gala Méritas**

Monsieur Barrette explique que monsieur Benjamin Élémond a fait un don de 750 \$ pour le Gala Méritas. La somme a été déposée dans le fonds à destination spéciale, au projet COMMUN. Trois bourses de 250 \$ ont ainsi pu être remises lors de cette soirée à mesdames Zoé Gravel, Marylou Thifault et Laura Brisson.

20220607-07

Il est proposé par madame Lucie Maillette d'approuver le dépôt au fonds à destination spéciale d'une somme de 750 \$ et l'émission des chèques totalisant le même montant. Elle est appuyée par madame Mélanie Goyer.

Adopté à l'unanimité.

## **6.6 Frais de sortie – Classes SL**

Monsieur Barrette explique que le 21 juin, une sortie pour les 21 élèves finissants en soutien langagier a été proposée par mesdames Lucie Maillette, Lydia St-Germain et Marie-Lyne Fafard. Il s'agit d'une activité qui aura lieu à Laser action à Mascouche. Afin de diminuer au maximum le coût de la sortie, les enseignantes voyageront les élèves et la balance du coût sera prise à même leur budget de classe. Le coût chargé aux parents sera de seulement 7,25 \$.

20220607-08

Il est proposé par monsieur Yannick LaRue d'approuver la sortie chez Laser Action et d'autoriser l'école à charger aux parents des 21 élèves concernés des frais de 7,25 \$. Il est appuyé par madame Zoé Gravel.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Sujets pour adoption**

### **7.1 Encadrement des frais chargés aux parents**

Monsieur Barrette explique le document intitulé *Encadrement des frais chargés aux parents* lequel présente les règles qui s'appliquent lorsqu'un élève quitte ou arrive en cours d'année. Il s'agit du même document que celui de 2021-2022.

Il est demandé que le document soit envoyé avec le communiqué de la rentrée.

20220607-09

Il est proposé par madame Caroline Roy d'approuver le document *Encadrement des frais chargés aux parents 2022-2023* comme déposé. Sa proposition est appuyée par madame Mélanie Gingras.

Adopté à l'unanimité.

### **7.2 Date de l'assemblée générale des parents**

Les règles de la nouvelle gouvernance des établissements scolaires exigent que la date de l'assemblée générale des parents soit déterminée avant la fin de l'année scolaire précédente.



Monsieur Barrette mentionne que la rencontre de parents des élèves du 1<sup>er</sup> cycle est prévue le 15 septembre, soit la veille d'une journée pédagogique.

Monsieur Barrette suggère que la rencontre ait lieu le 15 septembre, le soir de la rencontre de parents des élèves du 1<sup>er</sup> cycle.

20220607-10

Il est proposé par monsieur Ahmed Khemmar que l'assemblée générale des parents soit le 15 septembre 2022. Sa proposition est appuyée par monsieur Hassen Fajraoui.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Sujets pour information**

### **8.1 Nouvelle école à Terrebonne**

*Ce sujet a été traité après les questions du public et avant les sujets pour approbation.*

Monsieur Jean Robitaille, ancien directeur d'Armand-Corbeil et ancien directeur du service de l'organisation scolaire, de même que monsieur Jonathan Gaudet, nouveau directeur de l'organisation scolaire, présentent aux membres du conseil le projet de construction de la nouvelle école secondaire de 1 856 places qui sera construite à Terrebonne. Ce sera une magnifique école avec la même superficie qu'Armand-Corbeil, mais avec la moitié de sa clientèle.

Le premier objectif de cette construction est de réduire la pression démographique sur les 3 écoles surpeuplées suivantes : Armand-Corbeil, des Rives et des Trois-Saisons. Sa construction permettra aussi de retirer les modulaires installés à notre école et à Bernard Corbin.

À l'aide du projecteur, il présente la répartition actuelle et future des bassins de chacune des écoles de la MRC des Moulins.

Il explique les raisons qui ont motivé les déplacements de clientèle. En voici quelques-unes : partie enclavée, marcheurs, obligation légale d'avoir une clientèle régulière dans chaque école.

En ce qui concerne Armand-Corbeil, son programme football ne peut pas déménager dans la nouvelle école puisqu'elle n'a pas les infrastructures nécessaires à ce programme. Le PEI, qui compte 7 groupes en secondaire 1, représente un nombre trop important d'élèves. Cette nouvelle école deviendrait principalement une école internationale et ne laisserait pas de place aux élèves du régulier. Cette option n'est donc pas envisageable.

C'est donc le programme d'Arts-Études en art dramatique qui déménagera dans la nouvelle école. Elle offre des infrastructures exceptionnelles pour l'art dramatique, les arts plastiques et la danse. L'auditorium artistique est évalué à 10 millions de dollars. Les enseignants ont été consultés.



L'échéancier du projet est le suivant :

Jun 2022 : Rencontre avec les membres du CÉ des écoles touchées  
Septembre : Lettre d'invitation aux parents  
Octobre 2022 : Rencontre des parents  
Novembre 2022 : Consultation sur le plan de répartition 23-24  
Janvier 2023 : Inscription  
Aout 2023 : Ouverture

Si un parent désire que son enfant demeure à Armand-Corbeil, il pourra faire une demande de transfert.

## **8.2 Covid**

Monsieur Barrette mentionne que malgré la diminution des cas de Covid-19, l'école a l'obligation de fournir les masques. Nous devons gérer les absences pour cause de Covid durant la période de session d'examens. Monsieur Barrette est la seule et unique personne qui peut autoriser les reprises d'examen manqué durant la session d'examen.

## **8.3 Construction**

Monsieur Barrette fait état de l'avancement des travaux de construction. Le plancher de béton a été coulé dans l'ancienne piscine. L'aménagement de la salle des entraîneurs va débuter prochainement.

Nous devons décider si on peut se permettre de letter le plancher synthétique aux couleurs des scorpions. Les cheerleaders vont pouvoir également s'y entraîner. Elle sera utilisée par la ville de Terrebonne tous les soirs.

Il ajoute qu'avec la géothermie, toute l'école devrait pouvoir bénéficier d'air conditionné.

Monsieur Jonathan Gauthier demande au directeur s'il a rencontré la direction générale quant aux problématiques entourant une bâtisse avec 2 identités distinctes.

Monsieur Barrette explique que la rencontre a été reportée à vendredi. Plusieurs partagent l'idée du CÉ sur le sujet. Quand la décision sera rendue, Monsieur Barrette va demander d'avoir le tout par écrit afin qu'il puisse la transmettre aux membres du CÉ.

Madame Caroline Roy demande si les membres du CÉ peuvent d'ores et déjà écrire leur argumentaire et le transmettre à la direction générale.

Monsieur Barrette répond qu'elle l'a déjà reçu, mais précise que les membres peuvent réécrire s'ils le désirent. Il termine en disant que la direction générale veut le consulter à nouveau sur le sujet. À la suite de sa rencontre, il va écrire aux membres du CÉ la semaine prochaine et propose que le CÉ envoie sa lettre à ce moment.



#### **8.4 Ressources humaines**

Le mouvement de personnel est déjà débuté. Des postes d'enseignants libérés ont été pourvus et quelques-uns demeurent disponibles.

Cette année, les séances d'affectation des TES se feront plus tôt qu'à l'habitude ce qui nous permettra de savoir qui travaillera chez nous l'an prochain et ainsi de former les équipes de travail direction/TES.

Au niveau des professionnels, madame Marie-Ève Coderre travaillera 3 jours semaine, madame Valérie Lavigueur sera notre conseillère en orientation à raison de 3 jours par semaine, et madame Melina McInryre comme psychologue 2 jours par semaine. Un poste de psychoéducateur à 2 jours par semaine est toujours vacant. Notre conseillère en information scolaire et professionnelle, madame Josée Quenneville, prendra sa retraite au début de la prochaine année scolaire.

Madame Karine Brosseau, directrice adjointe, retournera à l'enseignement. Elle est en arrêt de travail et est actuellement remplacée par une enseignante, madame Marie-Pier Venne.

Une demande a été faite par monsieur Barrette pour l'obtention d'un nouveau directeur adjoint. Nous avons actuellement 5 adjoints pour 2 400 élèves. Le ratio élève/direction est beaucoup plus élevé que dans d'autres écoles. La réponse de la direction générale lui sera donnée la semaine prochaine.

Madame Anick Dumais est maintenant membre de la banque des directeurs. Elle va éventuellement nous quitter.

Madame Mélanie Gingras s'inquiète pour les élèves qui ont eu des suppléants non légalement qualifiés dans une matière tout au long de l'année notamment en français. Elle demande si des cours d'été peuvent être envisagés pour ces élèves.

Monsieur Barrette va valider pour les cours d'histoire. Il pourrait offrir du tutorat et quelque chose existe au CSSDA pour cette matière.

#### **8.5 Activités à venir**

Les activités à venir sont le bal des finissants le 17 juin et la session d'épreuves du 15 au 21 juin.

Le 1er juin a eu lieu la remise des diplômes. Environ 1 300 invités étaient présents. Ce fut une très belle soirée.



## **8.6 Cahier d'exercices - modification**

Monsieur Barrette explique que certains des enseignants de français de 5<sup>e</sup> secondaire seront libérés l'an prochain. Afin de s'assurer que le futur enseignant ait du matériel pédagogique, nous avons ajouté dans les listes des cahiers d'exercices en Arts-Études, au football et au régulier de 5<sup>e</sup> secondaire le cahier à Toutes épreuves.

## **8.7 MOYEN D'ACTION DES DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES DES ÉCOLES**

Monsieur Barrette explique que des moyens d'action sont mis en place par les directions et directions adjointes des écoles. Ces moyens ne touchent toutefois pas les élèves.

Ainsi, certaines tâches supplémentaires administratives comme les redditions de compte au MEQ ne sont plus faites. Aussi, les communications sont limitées aux heures de semaines. Aucun appel ou courriel n'est répondu les soirs ou les week-ends.

Normalement, la direction doit faire un rapport annuel au conseil d'établissement. En raison des moyens d'action, nous présenterons ce rapport à l'assemblée générale des parents. Aussi, le projet éducatif est mis en attente.

Lors des rencontres de comités, les directions et directions adjointes sont présentes, mais en mode passif.

## **9. Informations du personnel**

Madame Mélanie Goyer informe les membres que 385 finissants participeront au bal le 17 juin prochain.

Les albums des finissants seront remis le vendredi 10 juin.

Le 14 juin, l'équipe de direction va remettre des cupcakes aux élèves et membres du personnel.

Le 14 juin, soit la dernière journée d'école avant la session d'examen, il y aura de la musique, et de l'animation à l'extérieur sur l'heure du dîner.

## **10. Information du délégué au comité de parents**

Monsieur Jean-Philippe Serafini avait avisé le conseil qu'il serait absent aujourd'hui. C'est donc monsieur Gauthier qui prend la parole.

Lors de la dernière rencontre du comité de parents, il a été question du transport scolaire. Le CFP des Riverains offre maintenant une formation pour devenir chauffeur d'autobus scolaire. Au niveau de l'offre alimentaire, ils vont améliorer le service et voir avec les entreprises locales. La prochaine réunion a été annulée.





Une somme de 4 000 \$ a été remise aux MRC des Moulins et de l'Assomption pour les sacs d'école.

**11. Information de la présidence**

Le président tient à remercier tout un chacun pour leur présence aux séances du conseil d'établissement. Il souhaite bonne chance à madame Zoé Gravel.

**12. Information des élèves**

Mesdames Zoé Gravel et Marylou Thifault ont beaucoup aimé participer aux séances du conseil et remercient les membres.

**13. Information de l'APEP**

Aucune information n'est ajoutée.

**14. Information de la direction**

Monsieur Barrette remercie les parents, les élèves et les membres du personnel de participer aux séances du conseil.

**15. Divers**

Aucun sujet n'est ajouté.

**16. Date de la prochaine rencontre et levée de la réunion**

La prochaine rencontre aura lieu le 15 septembre.

20220607-12 À 21 h 48, monsieur Jonathan Gauthier propose la levée de l'assemblée, appuyé par monsieur Ahmed Khemmar.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Laporte  
Président

\_\_\_\_\_  
Lyne Brunelle  
Secrétaire